

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
PERSONNEL
TITULAIRES ET
STAGIAIRES DE LA
F.P.T.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Mise à jour n°5 du
règlement intérieur
du personnel

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Ellane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Héléne GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Convocation du
conseil
en date du
3 décembre 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

1 0 DEC. 2020

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

1 0 DEC. 2020

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Priscillia GRANIER à Audrey GAIANI, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Bernard PECH à Christophe PRADEL.

Signature

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201209-20200247-DE

20200247

VU la délibération n°20200210 en date du 17 novembre 2020 portant modification n°4 du règlement intérieur du personnel,

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de corriger ledit règlement en mettant à jour le cycle de travail de la médiathèque et en définissant les conditions de mise en œuvre des services minimums.

Monsieur le Président précise que ce dernier point a fait l'objet d'un protocole d'accord avec les représentants du personnel.

Il s'applique aux services :

- de collecte et de traitement des déchets ménagers,
- d'accueil des enfants de moins de trois ans.

VU l'avis favorable du comité technique en date du 9 décembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE les propositions du Président sur la mise à jour du cycle de travail de la médiathèque et sur les conditions de mise en œuvre des services minimums.

ADOpte la modification n°5 du règlement intérieur annexée à la présente délibération.

DIT que cette modification s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 9 décembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

